



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

PREFECTURE

Direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des élections

Affaire suivie par Mmes FORTIN/LETOURNEUR

Tél : 02 33 75 47 22/02 33 75 46 67

Mél : pref-election@manche.gouv.fr

ARRETE

Le Préfet de la Manche

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CARANTILLY

(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux) ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, en qualité de préfet de la Manche ;

VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU les propositions du maire de CARANTILLY ;

VU la désignation du représentant par la présidente du tribunal de grande instance de Coutances ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE

Article 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de CARANTILLY, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

- Mme Nadège PAISANT (titulaire)

- M. Denis BAZIN (suppléant)

Délégué de l'administration :

- M. Stéphane DELABROUSSE (titulaire)

- M. Yvon HELAINE (suppléant)

Délégué du tribunal :

- M. Christophe JOURDAN (titulaire)

.../...

Article 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Manche et le maire de la commune de CARANTILLY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint-Lô, le 10 JAN. 2019

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général.

Fabrice ROSAY